

505LH55110

9242

(1939)

1248

SUBVENTION ACCORDEE AU T.C.F. ET PRIX DECERNES
PAR LES REGIONS POUR LE CONCOURS DES GARES FLEURIES

C.D. 4. 4.39 38 VIII Renouvellement pour 1939

Subvention accordée au T.C.F. pour le concours des Gares fleuries

Comité de Direction

Séance du 4 avril 1939

VIII - Renouvellement, pour 1939, de la subvention accordée au Touring-Club et des prix décernés par les Régions à titre de récompenses aux agents pour la décoration florale des gares.

Aucune décision n'a été prise par le
Comité de Direction pour l'octroi d'une
subvention au Touring Club en 1938

SOCIÉTÉ NATIONALE
DES
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

31 mars 1939.

Renouvellement, pour 1939, de la subvention accordée au Touring-Club et des prix décernés par les Régions à titre de récompenses aux agents pour la décoration florale des gares.

Les Réseaux, depuis de nombreuses années déjà, s'efforçaient d'intéresser les agents à la bonne tenue et à la décoration florale des gares, en accordant des récompenses en espèces ou en nature à ceux d'entre eux qui s'étaient particulièrement distingués.

Ces récompenses étaient accordées aux intéressés, soit par l'intermédiaire du Touring-Club de France à l'occasion du "Concours de la Gare Fleurie", soit directement par les Réseaux eux-mêmes.

1°) - "Concours de la Gare Fleurie".-

Le Touring-Club de France organise, depuis 1910, avec la collaboration des Réseaux de Chemins de fer, le "Concours de la Gare Fleurie" destiné à encourager, par la distribution de prix, les agents qui se signalent par la décoration florale des gares.

Le concours est ouvert à toutes les gares, haltes et stations, sans distinction de Régions. Les passages à niveau ne peuvent faire l'objet de candidature que s'ils sont situés à l'intersection d'une route nationale.

Un tirage au sort répartit, par séries, dans le cadre de chaque Région, les départements dans lesquels le concours est organisé chaque année.

Les récompenses sont décernées par une Commission dite "de la Gare Fleurie", spécialement instituée à cet effet, qui fonctionne au siège du Touring-Club de France.

La Subvention qui, depuis 1928, s'élevait à 26.000 francs pour l'ensemble des Réseaux, a été ramenée successivement à 25.000 francs puis à 24.000 francs à partir de 1937, par mesure d'économie.

2°) - Prix décernés par les Réseaux.-

Les errements suivis en la matière par les Réseaux n'étaient pas uniformes. Alors que certains d'entre eux accordaient à leurs agents des prix en espèces, ou en nature, tels que diplômes, médailles, plaquettes, etc, d'autres se bornaient à proposer les lauréats pour le Mérite Agricole.

Les dépenses, pour l'ensemble des Réseaux, s'élevaient à 17.050 francs se répartissant ainsi qu'il suit :

Régions	Dépenses	Nature des récompenses
EST (ancien A.L.	800 ^f	Médailles et diplômes
EST (ancien EST	1.250	Gratifications
NORD	6.000	Gratifications, médailles, plaquettes
OUEST	9.000	Médailles, Diplômes
SUD-EST	néant	néant
SUD-OUEST	néant	Propositions de Croix du Mérite Agricole
TOTAL	17.050 ^f	

Ces prix sont distribués aux agents des gares situées en dehors des départements admis au concours de la Gare Fleurie.

En raison de l'intérêt que présente, au point de vue touristique et commercial, la bonne tenue des installations du Chemin de fer placées sous les yeux du public, j'ai l'honneur de proposer au Comité de renouveler, pour 1939, la subvention de 24.000 francs précédemment accordée au Touring-Club et de maintenir au chiffre global de 17.000 francs la dotation des Régions

pour les récompenses à attribuer aux agents.

Toutefois, si ce principe était admis, la dotation pourrait, dans un but d'unification, être répartie dans les conditions suivantes :

Régions	Dotations	Nombre des récompenses
EST (ancien A.L.	1.000 ^f	1 prix de 300 ^f - 1 prix de 200 ^f - 5 prix de 100 ^f
EST (ancien EST	2.000	1 prix de 300 ^f - 3 prix de 200 ^f - 11 prix de 100 ^f
NORD	3.000	1 prix de 300 ^f - 4 prix de 200 ^f - 19 prix de 100 ^f
OUEST	3.500	1 prix de 300 ^f - 5 prix de 200 ^f - 22 prix de 100 ^f
SUD-EST	4.000	1 prix de 300 ^f - 6 prix de 200 ^f - 25 prix de 100 ^f
SUD-OUEST	3.500	1 prix de 300 ^f - 5 prix de 200 ^f - 22 prix de 100 ^f
TOTAL	17.000	

X Il est bien entendu qu'indépendamment des récompenses en espèces ci-dessus définies, chaque Région opposerait l'attribution de quelques Croix du Mérite Agricole.

LE BESNERAIS.

QUESTION VIII - Renouveau, pour 1939, de la subvention accordée au Touring-Club et des prix décernés par les Régions à titre de récompenses aux agents pour la décoration florale des gares.-

P.V. COURT

Le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises.

Steno p. 38

M. GRIMPRET.- On fait allusion, dans la note qui a été distribuée, à des prix décernés par les Réseaux. Est-ce qu'ils les attribuaient eux-mêmes, en plus de la subvention qu'ils allouaient au Touring-Club de France ?

M. LE BESNERAIS.- Oui.

M. GRIMPRET.- En ce qui concerne la subvention accordée au Touring-Club, ce dernier ajoutait-il quelque chose à cette subvention, pour récompenser les agents qui se sont particulièrement distingués dans la décoration florale des gares ?

M. FILIPPI.- Oui, mais ce qu'il donne est légèrement inférieur au montant de la subvention de la S.N.C.F. ; en 1938, le Touring-Club a versé 18.000 fr et la S.N.C.F. 24.000, mais ces 24.000 fr ne sont pas nets, il faut en déduire le prélèvement de 10 %.

M. GRIMPRET.- Ne serait-il pas logique de réduire la subvention de la S.N.C.F. au montant du versement effectué par le Touring-Club ?

M. FILIPPI.- Je serais d'avis de ne rien changer en 1939 et d'opérer cette réduction seulement l'année prochaine.

M. ARON.- Il me paraîtrait normal, quant à moi, que ce soit plutôt le Touring-Club qui verse une subvention à la S.N.C.F.

M. FILIPPI.- C'est le Touring-Club qui fait les démarches nécessaires, qui se charge de l'organisation; d'autre part, il est préférable que les prix soient attribués par le Touring-Club plutôt que par la S.N.C.F., et que le "concours des gares fleuries" soit placé sous le patronage de cette association.

M. GRIMPRET.- La fonction essentielle du Touring-Club me semble être de recueillir des subventions et non d'en donner.

M. LE PRESIDENT.- Il ^{en} accordé cependant dans d'autres cas, par exemple pour les chalets de montagnes.

M. GOY.- Ce concours des gares fleuries a eu d'excellents résultats pour améliorer l'aspect des gares.

M. FILIPPI.- C'est une excellente publicité, dont le coût est réduit.

M. ARON.- Je ne veux pas insister. Je ne veux pas certes attaquer le Touring-Club dont je fais partie. Mais je me demande s'il est légitime d'appeler, prix du Touring-Club de France, un prix attribué à un employé du chemin de fer qui a particulièrement soigné la décoration de sa gare, et dont le montant a été versé, pour une large part, par la S.N.C.F.

M. GOY.- Je pense que cela vaut bien mieux.

M. ARON.- Je n'en suis pas certain. Lorsque la S.N.C.F. fait un effort pour récompenser ses agents, il me paraît souhaitable que ce soit elle qui ait le mérite de ce geste.

M. FILIPPI.- La situation actuelle n'est que l'aboutissement d'un état de choses antérieur, qui s'est développé progressivement ; il me paraît difficile de la modifier, sans engager avec le Touring-Club des négociations qui nous exposent à voir supprimer le concours de la gare fleurie. Je crois qu'il s'agit vraiment pour la S.N.C.F. d'une publicité effective et peu onéreuse eu égard aux résultats obtenus.

M. ARON.- Je persiste à penser qu'il faudrait que ces prix soient décernés en commun par le Touring-Club et la S.N.C.F. J'ai le sentiment que nous obtiendrions très facilement l'accord du Touring-Club.

M. LE BRESSEVAIS.- Je crois préférable que le concours des gares fleuries soit maintenu sous le patronage du Touring-Club, tant vis-à-vis du public que de nos agents.

M. GOY.- Je suis de cet avis. Sinon, les agents à qui la S.N.C.F. n'aura pas décerné de prix feront des réflexions désagréables à l'égard de la S.N.C.F. Nous évitons cet inconvénient avec le système actuel.

M. LE PRESIDENT.- Je partage en partie la manière de voir de M. ARON, mais je crois qu'au point de vue psychologique, les arguments de M. le Directeur Général sont fondés.

M. ARON.- Je n'insiste pas.

M. LE PRESIDENT.- Dans ces conditions, les propositions qui nous ont été soumises sont adoptées.